

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DE L'EAU

2022



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GATINE



LES CHIFFRES CLEFS POUR 2022



27 488 Abonnés pour 51 731 habitants



3 750 415 m³ mis en distribution

2 736 911 m³ consommés : 139 litres/jour/habitant

74.4 % de rendement



21 réserves d'eau



2007 Km de canalisations



Suivant les secteurs :

2,35 à 2,42 €TTC/m³ soit environ 0,23 centimes
d'euros le litre d'eau

1. PRESENTATION DU SERVICE	4
1.1 TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2 ORGANISATION.....	4
1.3 GESTION DU SERVICE	5
2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	5
2.1 ORIGINE DE L'EAU	5
2.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DISTRIBUTION D'EAU PAR ORIGINE DE L'EAU	6
3. PATRIMOINE	6
3.1 OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE POMPAGE D'EAU	6
3.2 RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU.....	8
3.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	9
4. ACHATS ET VENTES D'EAU	10
4.1 ACHAT D'EAU	10
4.2 VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE.....	12
4.3 BILAN DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION :.....	12
4.4 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	12
4.5 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (ILP)	13
5. BILAN ACTIVITE TECHNIQUE	13
5.1 INTERVENTIONS DE REPARATION DE FUITES.....	13
5.2 INTERVENTION DIVERSES DE TRAVAUX.....	13
5.3 INTERVENTIONS DIVERSES POUR ABONNES	14
5.4 RENOUELEMENT DES COMPTEURS	135
5.5 ACTIVITE DU SECRETARIAT TECHNIQUE	135
5.6 TRAVAUX DE RENOUELEMENT / EXTENSION DES RESEAUX D'EAU POTABLE	135
6. BILAN ACTIVITE ACCUEIL ET FACTURATION	16
6.1 ACTIVITE D'ACCUEIL DES USAGERS.....	16
6.2 ACTIVITE DE RELEVÉ DES COMPTEURS ET DE FACTURATION DE L'EAU.....	17
7. TARIFS DE L'EAU	19
7.1 COMPOSITION DE LA FACTURE D'EAU	19
7.2 TARIFS 2021 POUR UNE CONSOMMATION TYPE DE 120 M3	19
8. QUALITE DE L'EAU.....	20
8.1 ORGANISATION DU CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU.....	21
8.2 RESULTATS DU CONTROLE SANITAIRE.....	21
9. INDICATEURS FINANCIERS.....	21
9.1 TAUX D'IMPAYES	21
9.2 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES	22
9.3 ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	22

1.3 Gestion du service

L'exploitation du service est faite en régie depuis le 1^{er} septembre 2019.

CHAPITRE 2 - ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU

2.1 Origine de l'eau

Le Syndicat achète de l'eau traitée et la distribue sur l'ensemble de son territoire. Les principaux fournisseurs d'eau traitée sont les suivants :

✓ SPL DES EAUX DU CEBRON (79) :

Eau en provenance de l'usine du barrage du Cébron (Louin)



✓ SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST (79) : SECO

Eau en provenance des forages du Centre Ouest (St Maxire)

Eau en provenance de l'usine de filtration du Tallud



✓ VENDEE EAU (85) :

Eau en provenance de l'usine de La Balingue (barrage de Mervent)



Autres fournisseurs : Eaux de Vienne, Syndicat du Val de Loire

2.2 Répartition géographique de la distribution d'eau par origine de l'eau

La répartition de la distribution de l'eau varie selon les besoins et les saisons. La répartition ci-dessous est présentée à titre indicatif : les limites des secteurs de distribution peuvent varier.



CHAPITRE 3. PATRIMOINE

Le patrimoine du service d'eau potable est évalué à 385 Millions d'euros. Il se compose d'ouvrages de stockage (châteaux d'eau et bâches semi enterrées), de stations de pompage, et de réseaux de distribution.

3.1 Ouvrages de stockage et de pompage d'eau

Les 21 ouvrages de stockage (bâches au sol ou réservoir sur tour / château d'eau) permettent la distribution d'eau :

Commune	Type	Volume	Chloration
Mazières-en-Gâtine	Tour (2 cuves)	2000 m ³	
		500 m ³	
Le Busseau - Les Granges	Tour	1500 m ³	X
Le Busseau - Bourg	Sol	1500 m ³	
La Chapelle Bertrand	Sol	1000 m ³	X
St Martin du Fouilloux	Sol	300 m ³	
Vasles – La Poitevinière	Sol	500 m ³	X
Secondigny - Les tonnelles	Sol	200 m ³	X
Secondigny - La Cotinière	Tour	200 m ³	X
La Ferrière	Tour	200 m ³	X
Doux	Sol	200 m ³	X
L'Absie	Sol (2 cuves)	100 m ³	

		100 m ³	
	Tour	50 m ³	
Vasles – Bourg	Tour	200 m ³	
Vasles – Jardin des Agneaux	Sol	150 m ³	X
St Christophe sur Roc	Tour	200 m ³	
Ménigoute	Tour	180 m ³	X
Parthenay - Daguerre	Sol	1000 m ³	
Parthenay – ZAC des Loges	Sol	1000 m ³ + 1400m ³	X
Pompaire	Tour	1000 m ³	
Le Tallud	Tour	250 m ³	



Les 8 stations de surpressions sont les suivantes :

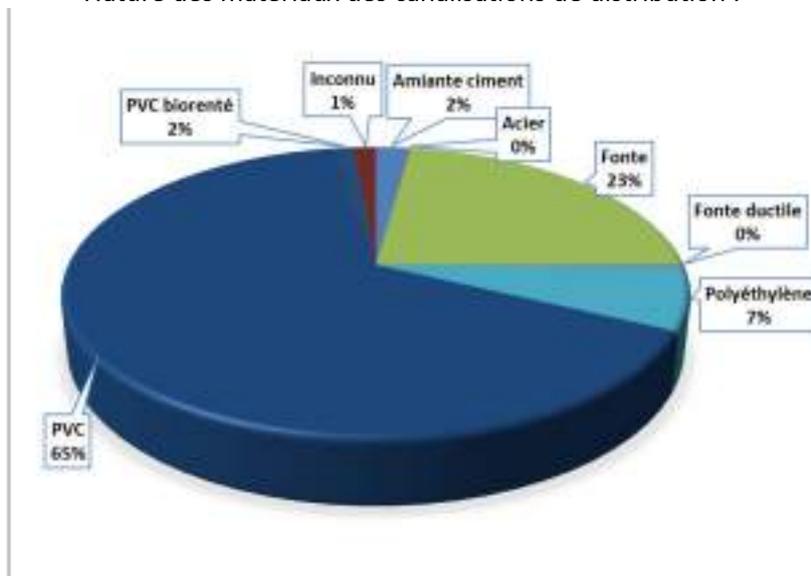
Commune	Nombre de pompes x Débit
La Chapelle Bertrand	2 x 30 m ³ /h
L'Absie	2 x 64 m ³ /h
Le Busseau	1 x 400 m ³ /h
	2 x 160 m ³ /h
Vasles	3 x 30 m ³ /h
Mazières en Gâtine	2 x 180 m ³ /h
Parthenay	2 x 120 m ³ /h
Parthenay – ZAC des Loges	1 x 110 m ³ /h
	2 x 220 m ³ /h
	3 x 135 m ³ /h
	4 x 35 à 145 m ³ /h
Pamplie	2x 90 m ³ /h



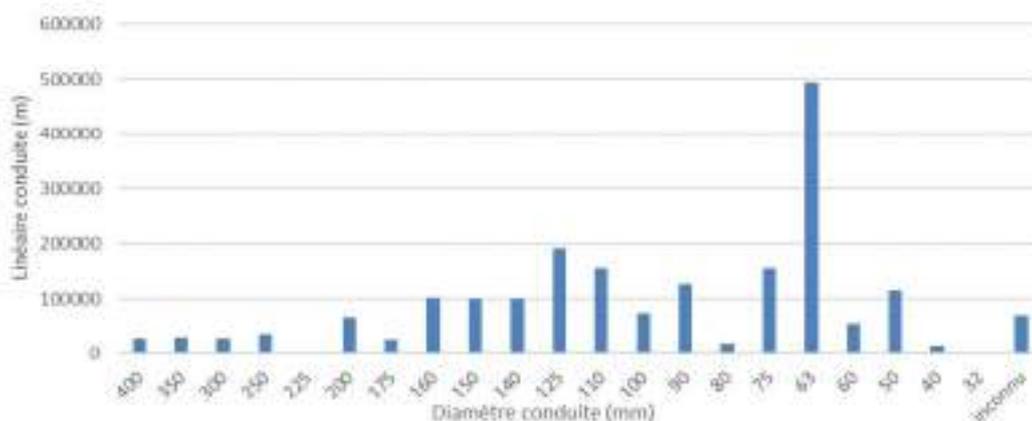
3.2 Réseaux de distribution d'eau

Les réseaux de distribution comptent 2007 Km de canalisations. Le linéaire de canalisations par commune figure en ANNEXE 1.

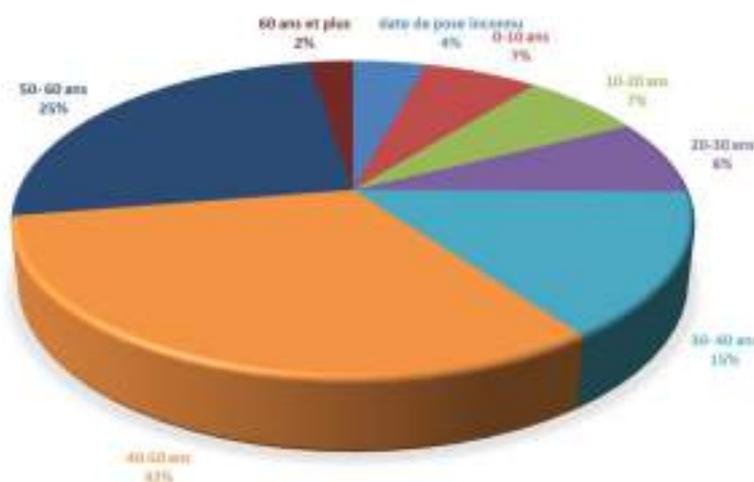
Nature des matériaux des canalisations de distribution :



Répartition du linéaire de canalisation par diamètre :



Ancienneté des canalisations



L'âge moyen des canalisations est de 41 ans.

Le réseau est aussi équipé :

- de 8962 vannes
- de 186 compteurs de sectorisation qui permettent de pré-localiser les fuites d'eau
- de 57 stabilisateurs de pression qui permettent de réguler la pression de desserte
- 1516 poteaux incendie

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Note max	Désignation	Note du syndicat
+ 15	Partie A : Plan des réseaux	+15
	Existence d'un plan du réseau (+10)	
	Définition d'une procédure de mise à jour (+5)	
+ 30	Partie B : Inventaire des réseaux	+25
	Existence d'un inventaire et d'une procédure de mise à jour (+10)	10
	Informations diamètres et matériaux (+5)	5
	Information date de pose (+15)	10
+75	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	+65
	Localisation et descriptions des ouvrages annexes (+10)	10
	Existence d'un inventaire des équipements électromécaniques (+10)	10
	Localisation des branchements (+10)	10
	Caractéristiques des compteurs (+10)	10
	Identification des recherches de pertes d'eau (+10)	10
	Localisation des interventions sur le réseau (+10)	10
	Programme pluriannuel de travaux (+10)	10
	Modélisation de réseau (+5)	5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 105.



CHAPITRE 4 – ACHATS ET VENTES D'EAU

4.1 Achat d'eau

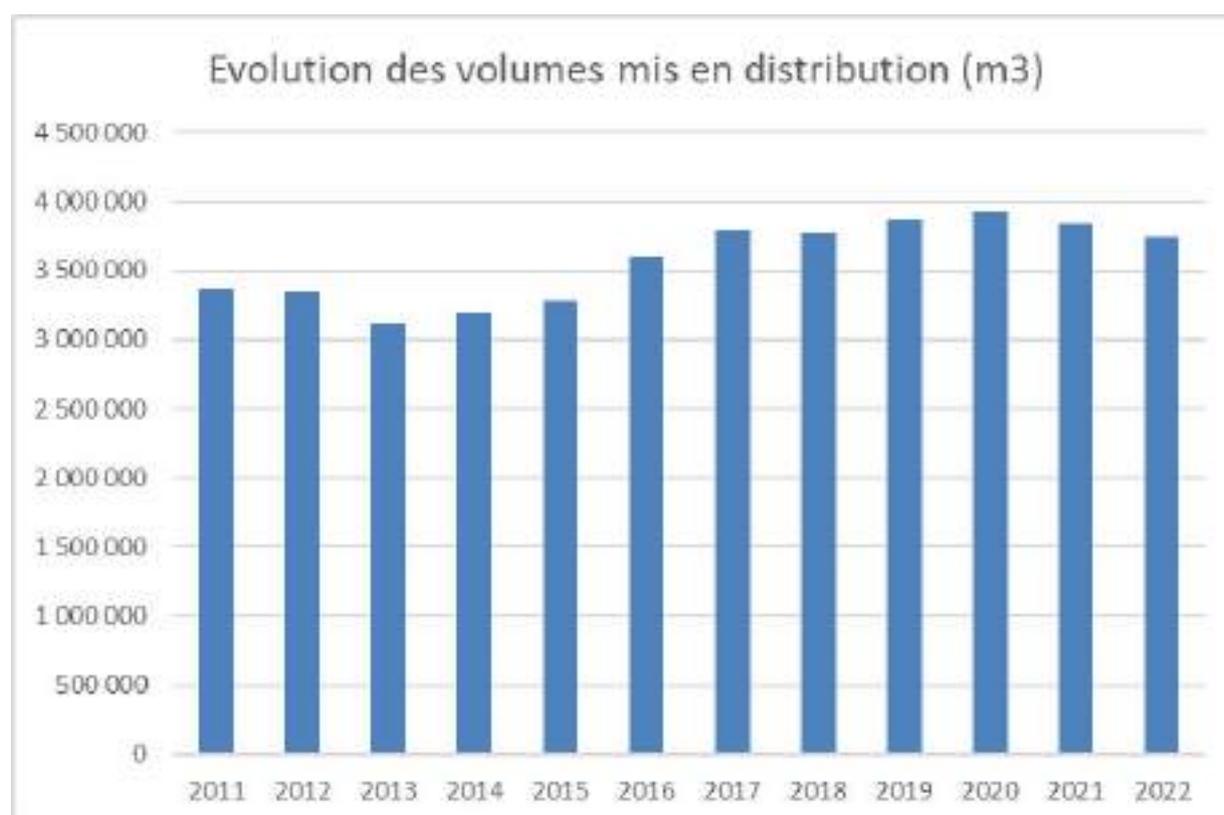
Les volumes (m3) mis en distribution par provenance (achat eau traitée) sont les suivants :

Volume (m3)	Vendée Eau	SPL Cébron pour Gâtine	SPL Cébron pour Parthenay	SECO Echiré	SECO La Cadorie	Eaux de Vienne	Autres	Total
2021	461 341	1 643 942	666 088	797 592	261 448	0	8 259	3 838 670
2022	654 972	1 347 326	880 761	787 159	68 943	0	11 254	3 750 415
Variation % 2021/2022	41.97%	-18.04%	32.23%	-1.31%	-73.63%	0%	36.26%	-2.30%

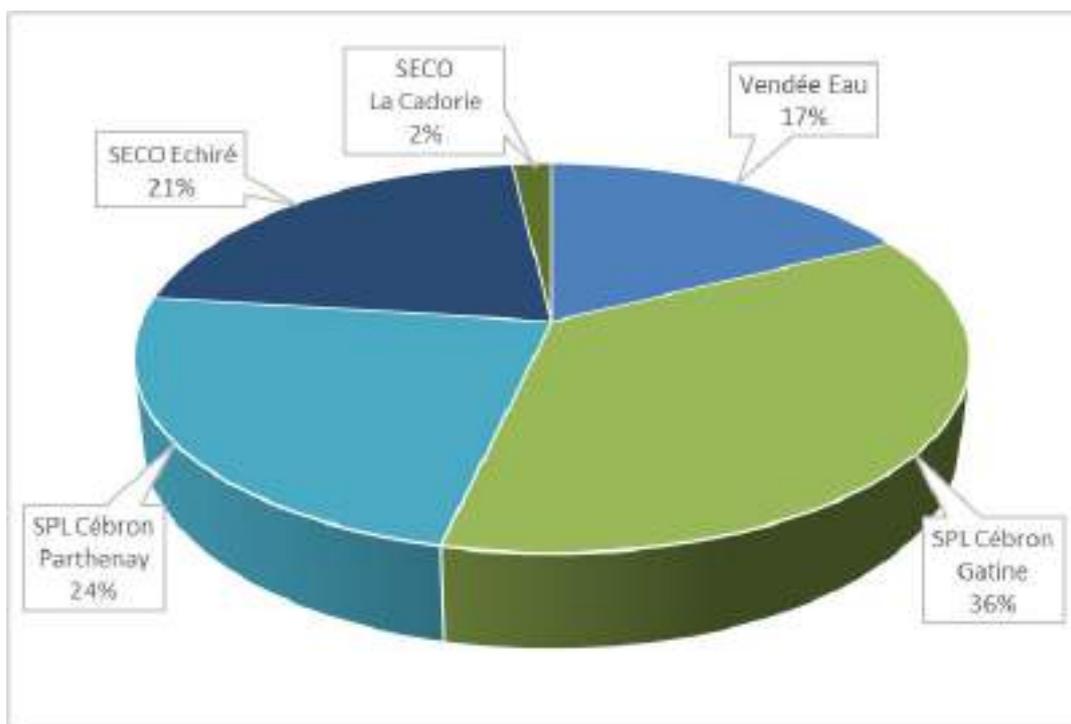
Les achats d'eau faits auprès de la SPL des Eaux du Cébron sont distribués en partie sur la ville de Parthenay et en partie sur l'ensemble du territoire Gâtinais du Syndicat.

Volume moyen mis en distribution : 10 275 m3/j

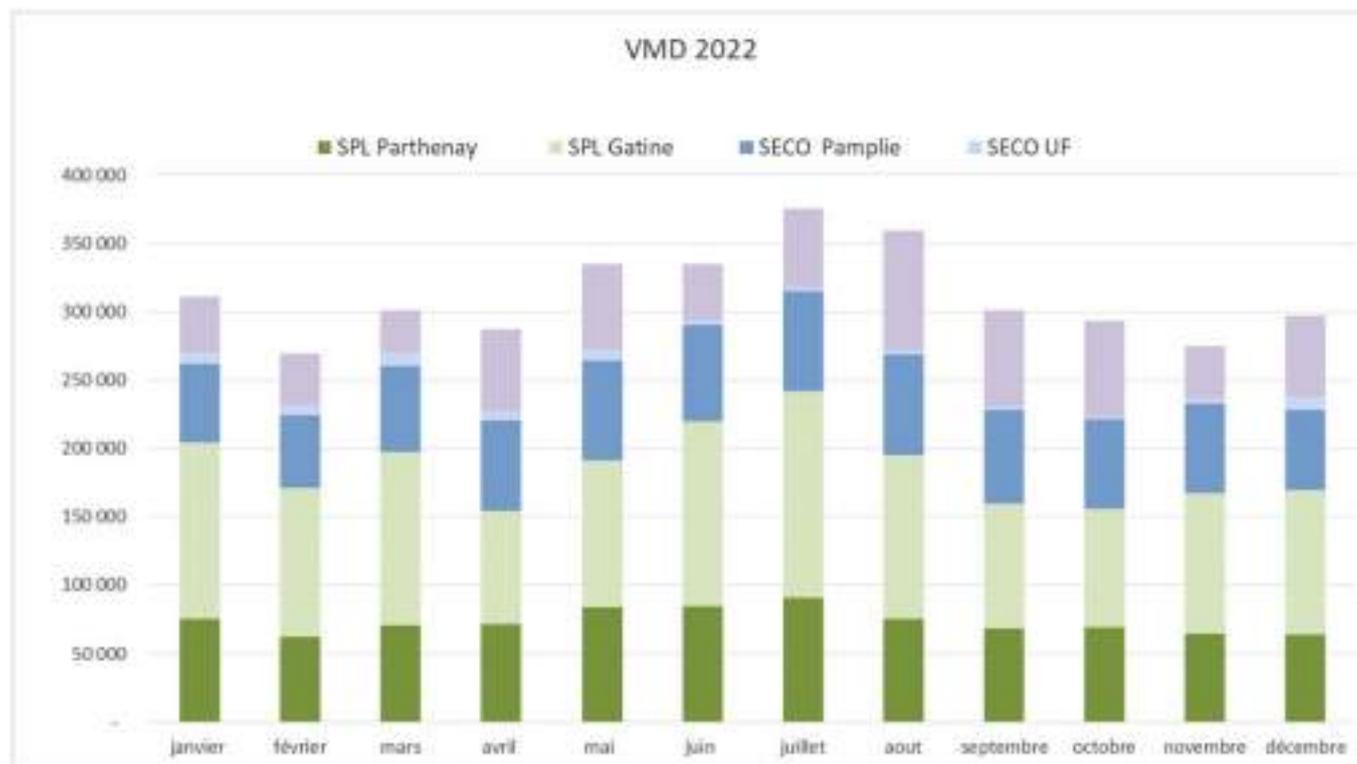
Evolution pluriannuelle des volumes distribués (m3)



Répartition de la provenance des volumes achetés



Evolution mensuelle des volumes distribués au cours des mois de l'année (m3)



4.2 Volumes consommés au cours de l'exercice

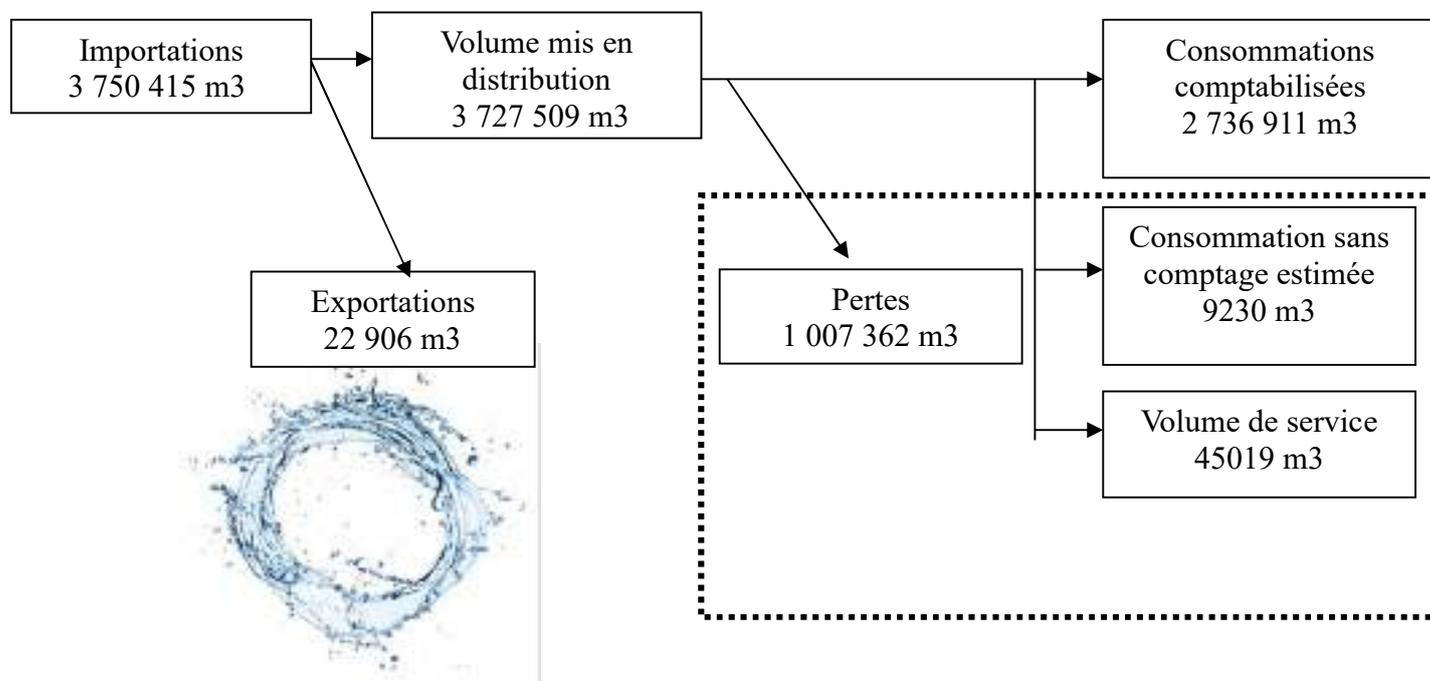
Le volume consommé est le volume facturé aux abonnés, suite aux relevés de compteurs.

Acheteurs/Volumes m3	
TOTAL DES VOLUMES VENDUS	2 448 490

Le volume vendu aux abonnés par commune est précisé en [ANNEXE 2](#)

4.3 Bilan des volumes mis en distribution :

Le bilan des volumes mis en distribution dont les données servent au calcul du rendement est calé sur les périodes de relevés des compteurs : les volumes mis en distribution ne correspondent pas à la période calendaire mais à celle des relevés (médiane au mois de mai). De plus, un volume de 45 000 m3 est ajouté aux consommations comptabilisées pour ajuster la sous-estimation dû à l'absence de relevés de compteurs pendant la période de confinement.



4.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable **dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation. En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites (donc à améliorer le rendement) est exigée.**

Le rendement seuil calculé par application du décret pour le service du SMEG est de 66 %. Ce rendement seuil fixe la référence de conformité du réseau du SMEG au regard du décret.

Le rendement réel NET = Volumes facturés + Volumes de service / Volumes mis en distribution x 100
= $[(V3+V6+V7)/(V1+V2)] \times 100 = 74.4 \%$

Rendement NET	2022
%	74.4



Rendement NET > Rendement seuil

74.4 % > 66 %

4.5 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de perte	2022
ILP m ³ /j/km	1.32

Pour information, les valeurs de références nationales pour l'indice linéaire de perte sont les suivantes :

Indice de perte (m ³ /j/km)	Rural <25 abonnés/km	Intermédiaire <50 abonnés/km	Urbain >50 abonnés/km
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Syndicat des Eaux de la Gâtine : Rural
13 abonné / Km

CHAPITRE 5 – BILAN ACTIVITE TECHNIQUE

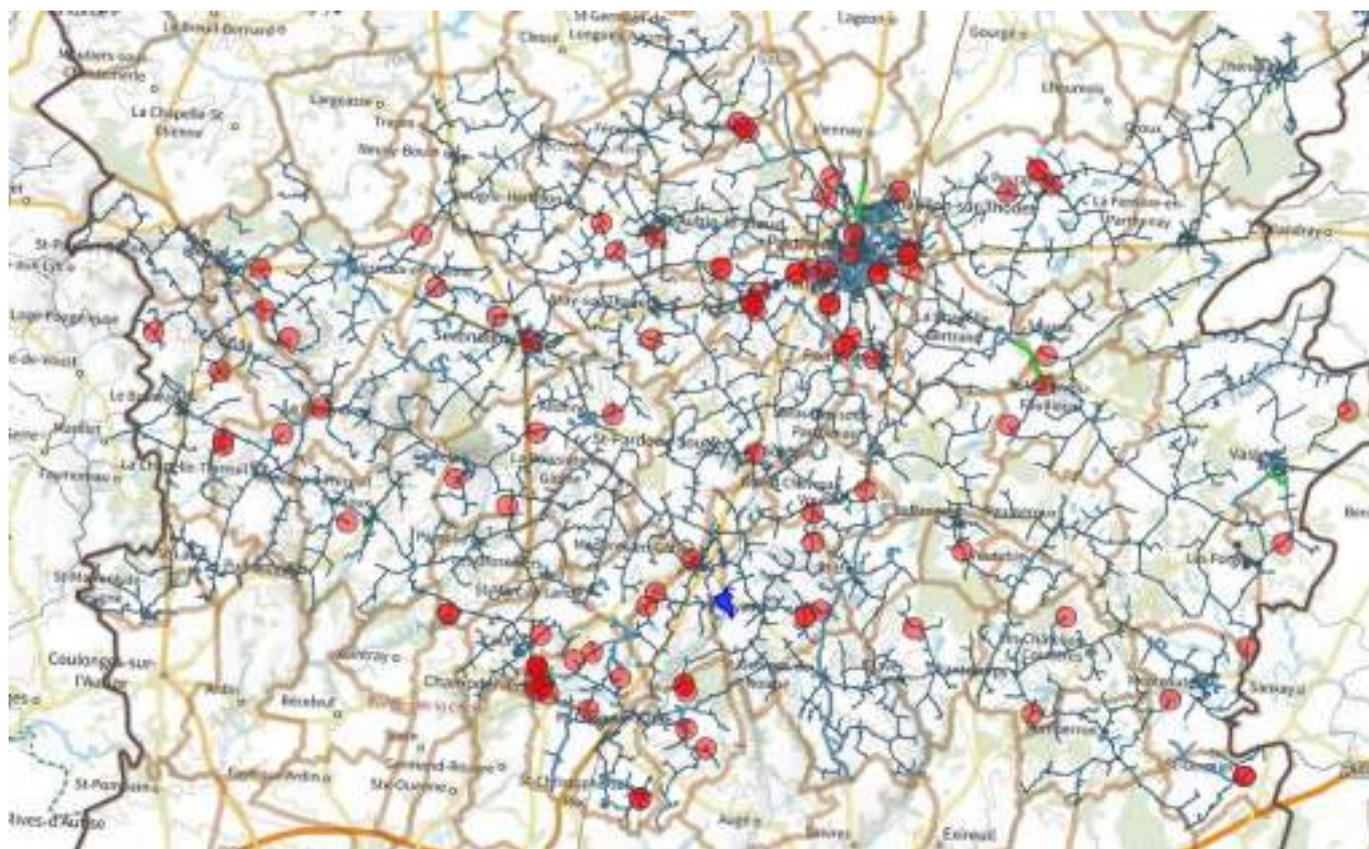
5.1 Interventions de réparation de fuites

	2022
Nombre de réparation de fuite	119

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
Essentiellement dû aux réparations de fuite d'eau est de 6%.



Localisation des fuites réparées en 2022



5.2 Interventions diverses de travaux

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Branchements neufs (inclus tranchée ouverte)	151	89	91	83	78	85	99
Modifications sur branchements existants	20	18	15	13	24	30	28
Pose nourrices multi-compteurs	7	18	10	13		15	18
Pose nouveau poteau incendie	8	20	6	8	3	0	0
Renouvellement poteau incendie	19	41	16	22	15	11	10

5.3 Interventions diverses pour abonnés

Intervention sur demande d'abonné	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ouvertures de branchements	386	380	350	337	317	388	364
Fermetures de branchements	535	491	466	431	348	503	445
Contrôles pour manque d'eau	55	42	51	40	32	26	20
Contrôles de pression	71	59	61	36	36	47	40
Contrôles de qualité d'eau	94	114	130	91	122	175	179
Mises en service de compteurs	74	87	87	74	48	60	65
Renouvellements de robinet avant compteur	81	84	97	90	61	100	89
Traçages de réseaux	101	105	92	100	64	62	56
Relevé d'index	131	158	239	187	152	194	216
Réparation fuite avant compteur	91	141	109	142	101	143	156
Fermeture pour non-retour de contrat		12	12	17	16	26	33
Relevé d'index suite estimation successives		16	8	1	4	59	47

5.4 Renouvellement des compteurs

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de compteurs renouvelés	1816	2055	1955	606	672	1600	2265

Pyramide des âges du parc de compteur



La moyenne d'âge du parc est de 7.98 ans.

5.5 Activité du secrétariat technique

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Devis de travaux pour les usagers	249	370	304	303	270	350	390
DICT réponses aux entreprises	1360	2017	1824	1635	1662	1633	2104
DICT émises service AEP				310	560	646	679
ATU émises service AEP				60	342	401	391

5.6 Travaux de renouvellement / extension des réseaux d'eau potable

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées	7 329 m	13 722 m	10 106 m	7 107 m	9 144	10432	13677
Taux de renouvellement	0.38 %	0.70 %	0.51 %	0.36 %	0.47 %	0.53%	0.69%



CHAPITRE 6 – BILAN ACTIVITE ACCUEIL ET FACTURATION

6.1 Activité d'accueil des usagers

Horaires d'ouverture du service :

Lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

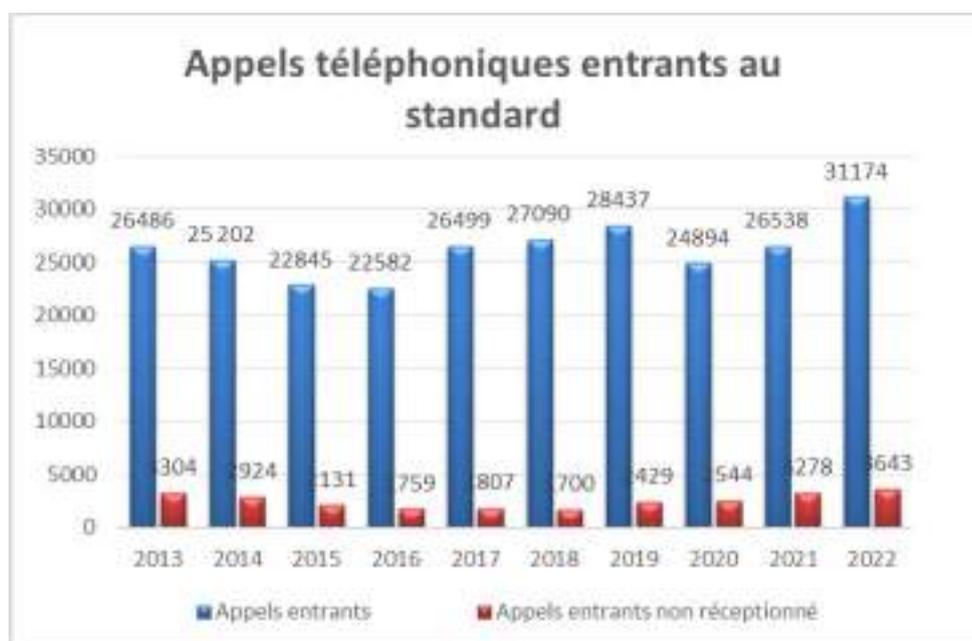
Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Activité du standard téléphonique

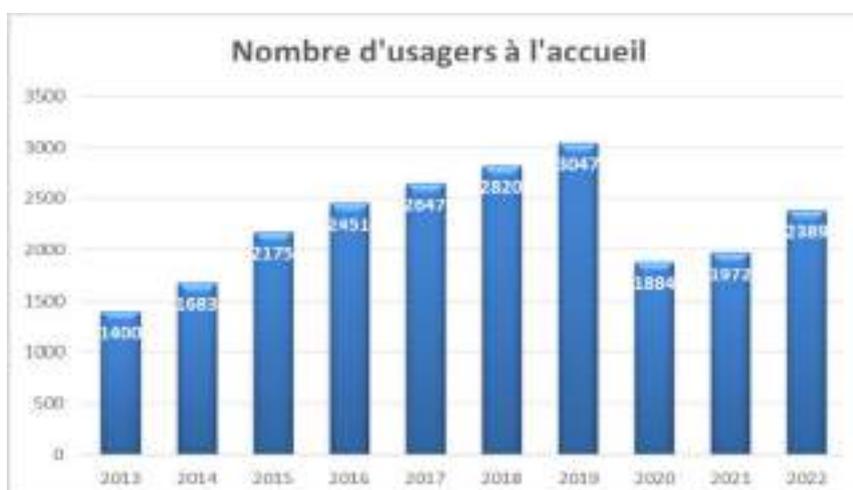
	2019	2020	2021	2022
Appels entrants	28437	24894	26538	31174
Appels entrants non réceptionné	2429	2544	3278	3643
Max appels/jours	187	269	241	202
Min appels/jours	37	47	32	46
Moy appels/jours	109	95	114	119



Evolution pluriannuelle des appels téléphoniques au SMEG



Evolution pluriannuelle du nombre d'usagers accueillis au siège



Gestion des contrats

	2019	2020	2021	2022
Abonnés qui emménagent (entrants)	3202	3061	3233	3515
Abonnés qui déménagent (sortants)	2968	2869	3073	3264

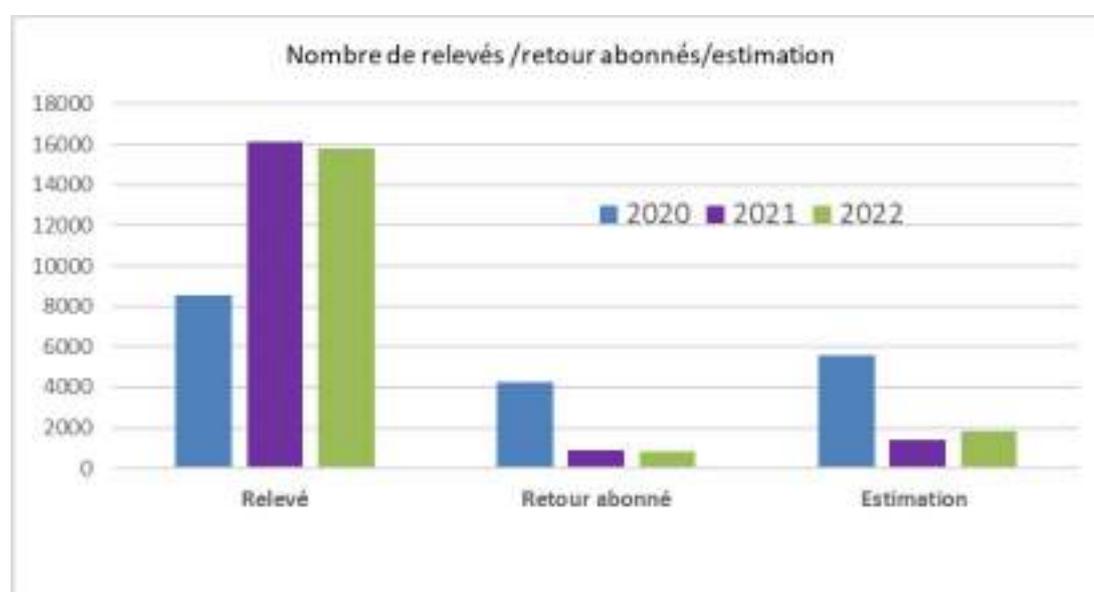
6.2 Activité de relevé des compteurs et de facturation de l'eau

Relevés des compteurs

	2019	2020	2021	2022
Nombre de relevés	22674	15792	23807	23353

Bilan des relevés des compteurs

Le relevé des compteurs est fait soit directement par le service, soit par l'abonné en retour de la carte de relevé de confiance déposée en boîte à lettre lors du passage du releveur, ou par estimation le cas échéant.



Activité de facturation des consommations

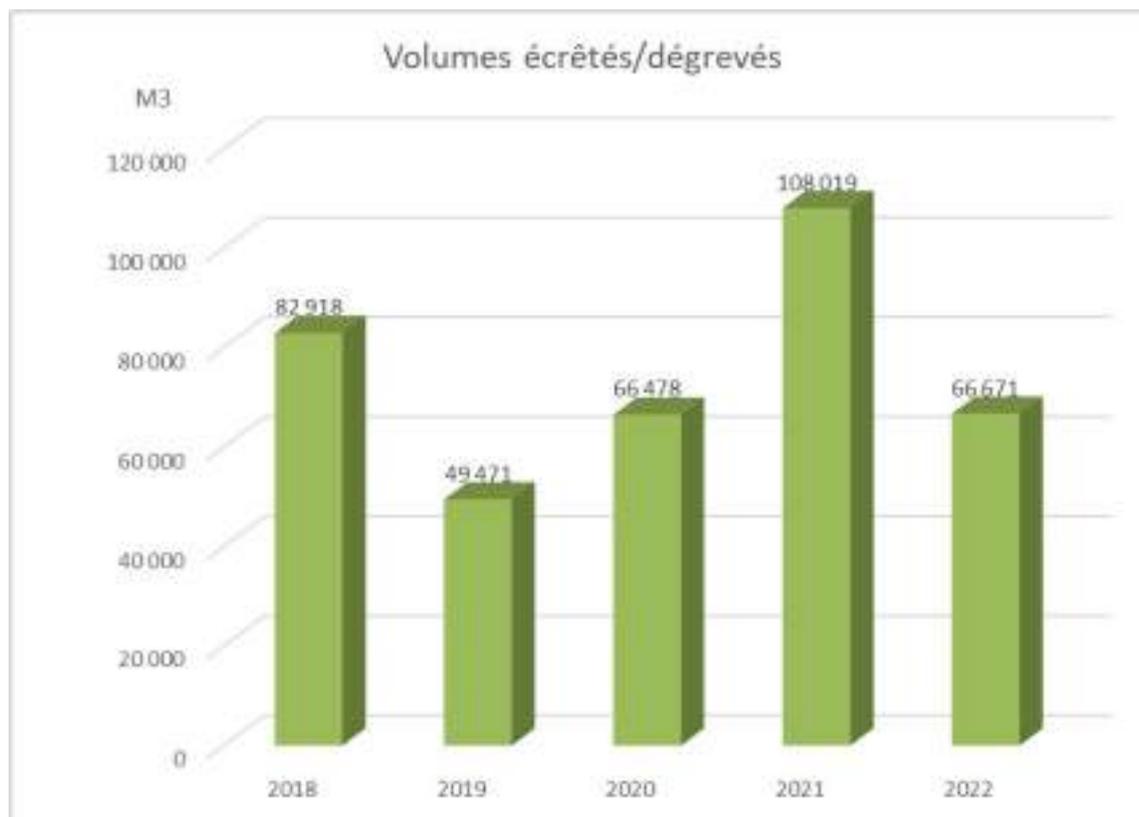
	2019	2020	2021	2022
Nombre de factures émises	49215	48897	48526	51520
Nombre de rôles de facturation	579	596	514	567
Nombre d'édition échéanciers de paiement	5620	6151	6726	7746
Nombre de rejets de paiement	687	521	582	740
Nombre d'exclusion d'abonnés mensualisés	245	185	186	266
Nombre saisie index retour usagers	3058	5286	1449	1323
Nombre d'estimation index	1430	6049	1928	2636

Volumes écrêtés et/ou dégrévés suite à des fuites d'eau

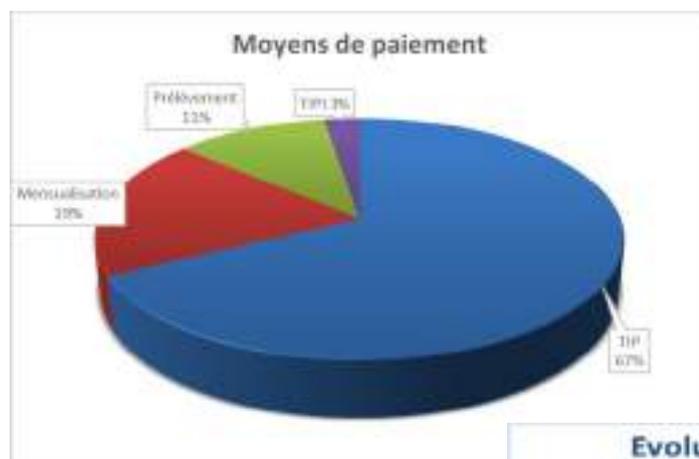
Les demandes de dégrèvement par application de la loi WARSMANN (droit au dégrèvement sur les fuites situées sur les canalisations enterrées) et du règlement interne de gestion des fuites du Syndicat sont les suivantes :

	2019	2020	2021	2022
Nombre de courriers fuite supposée	1276	934	1921	1293
Nombre de demande d'écrêtement de facture	208	184	266	241
Nombre dossiers d'écrêtement refusés	158	112	177	113

Le volume non facturé dans le cadre des dégrèvements de factures d'eau est le suivant : En 2022 ce volume non facturé représente 3% du volume distribué.



Répartition des moyens de paiement utilisés par les usagers



Planning des relevés de compteurs et de la facturation des consommations d'eau:

N° Zone de facturation (voir carte)	Période de relève des compteurs	Edition de la facture réelle *	Edition de la facture estimée **
1	Février	Avril	Septembre
2	Mars	Mai	Octobre
3	Avril	Juin	Novembre
4	Mai	Juillet	Décembre
5	Septembre/Octobre	Décembre	Juin

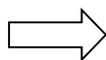
*Facture réelle = facture éditée suite au relevé du compteur

**Facture estimée = facture éditée sur une estimation de la consommation en fonction de celle des 3 années précédentes ou selon une consommation de référence en l'absence d'antériorité



CHAPITRE 7 – TARIF DE L'EAU

7.1 Composition de la facture d'eau

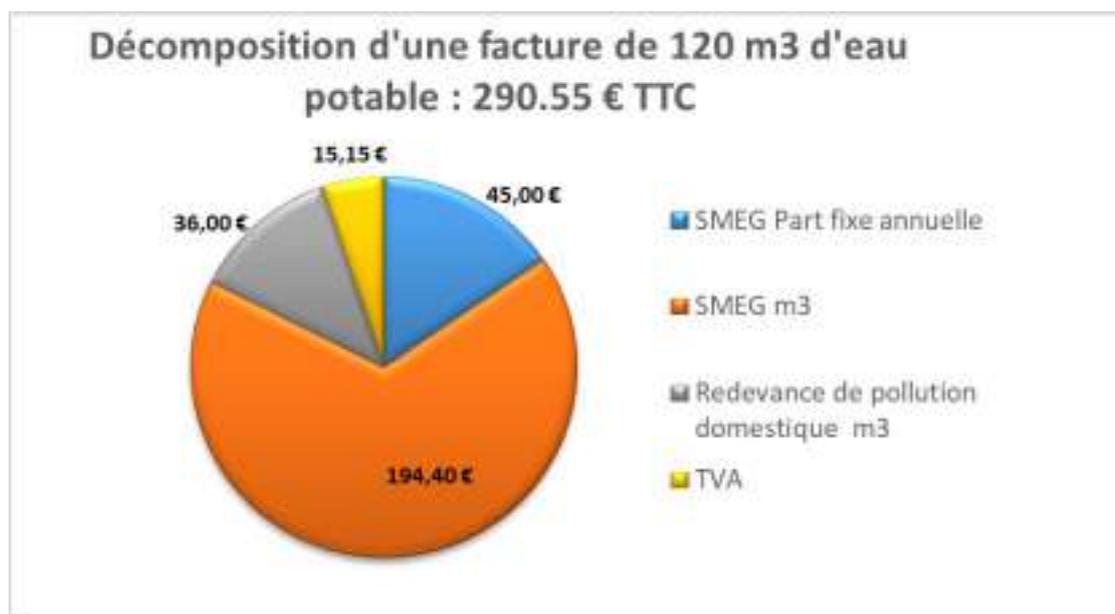


La facture d'eau se compose :

- D'une part indépendante de la consommation, dite part fixe ou abonnement perçu par le Syndicat des eaux de la Gâtine
- D'une part proportionnelle à la consommation de l'abonné perçu par le Syndicat des eaux de la Gâtine
- De taxe et redevances proportionnelles à la consommation de l'abonné :
 - o L'Agence de l'Eau Loire Bretagne perçoit une redevance de « pollution domestique » : cette redevance est versée à pour subventionner les actions en faveur de la protection de la ressource. Le montant de la redevance est fixé par commune et peut varier selon la situation de la commune.
 - o La Taxe sur le Valeur Ajoutée.

7.2 Tarifs 2022 pour une consommation type de 120 m3

Désignation des tarifs	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation en %
Part fixe annuelle (€ HT/an)	45,00	45,00	0,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,60	1,67	0,04
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	237,00	239,40	0,01
Redevance de pollution domestique 1 (Agence de l'Eau)	0,30	0,30	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à l'agence de l'eau	36,00	36,00	0,00
Redevance de pollution domestique 2 (Agence de l'Eau)	0,23	0,23	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à l'agence de l'eau	27,60	27,60	0,00
Taux de TVA %	5,50	5,50	0,00
Prix TTC d'une facture de 120 m³ avec pollution domestique 1	288,02	290,55	0,00
Prix TTC d'une facture de 120 m³ avec pollution domestique 2	279,15	281,69	0,00



Communes assujetties au taux de redevance pollution domestique 1 : toutes les communes sauf celles citées ci-dessous

Communes assujetties au taux de redevance pollution domestique 2 : Chantecorps, Coutières, La Ferrière, Fomperron, Les Forges, Reffannes, St Germier, St Martin du Fouilloux, Vasles, Vausseroux, Vautebis

CHAPITRE 8 – QUALITE DE L'EAU



8.1 Organisation du contrôle de la qualité de l'eau

L'organisation de la surveillance sanitaire est la suivante :

- **Le contrôle sanitaire** est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Deux Sèvres à l'insu de la collectivité (contrôles inopinés)
Cette surveillance est réalisée par secteurs de distribution de qualité de l'eau homogène appelés Unité de Distribution (UDI) – voir carte origine de l'eau .

En 2022, l'Agence Régionale de Santé (ARS79) a réalisé 456 prélèvements.

	Nombre de Prélèvements Bactériologie	Taux de conformité bactériologie	Nombre de Prélèvements Physico-chimique	Taux de conformité Physico-chimique
UDI GATINE CEBRON MERVENT CENTRE O	23	100%	25	100%
UDI GATINE CEBRON	92	100%	114	99,12%
UDI PARTHENAY CADORIE	25	100%	28	100%
UDI GATINE CENTRE OUEST	34	100%	36	100%
UDI GATINE PARTHENAY CEBRON	42	100%	45	100%
TOTAL	216		248	

Les bilans de la qualité de l'eau par UDI sont présentés en annexe.

Les conclusions sanitaires sont les suivantes :

	Bactériologie	Physico chimique
UDI GATINE CEBRON MERVENT CENTRE O	Eau de bonne qualité bactériologique	Eau de bonne qualité physico chimique
UDI GATINE CEBRON	Eau de bonne qualité bactériologique	Eau de qualité physico chimique ayant été exceptionnellement hors normes
UDI PARTHENAY CADORIE	Eau de bonne qualité bactériologique	Eau de bonne qualité physico chimique
UDI GATINE CENTRE OUEST	Eau de bonne qualité bactériologique	Eau de bonne qualité physico chimique
UDI GATINE PARTHENAY CEBRON	Eau de bonne qualité bactériologique	Eau de bonne qualité physico chimique

- **L'Auto-surveillance** est réalisée par le distributeur selon un planning annuel validé par l'ARS 79. L'auto-surveillance est constituée d'analyses en continu, d'analyses de terrain, et d'analyses de laboratoire.

En 2022, le SMEG a réalisé 676 prélèvements d'autosurveillance (dont 335 microbiologiques).

8.2 Résultats du contrôle sanitaire

Les synthèses des résultats détaillés de la surveillance sanitaire par UDI sont présentées en annexe ainsi que la note sur la qualité de l'eau 2021 qui a été distribuée aux abonnés.

CHAPITRE 9 – INDICATEURS FINANCIERS

9.1 Taux d'impayés

Le taux d'impayés des factures d'eau est estimé à environ 5 %.

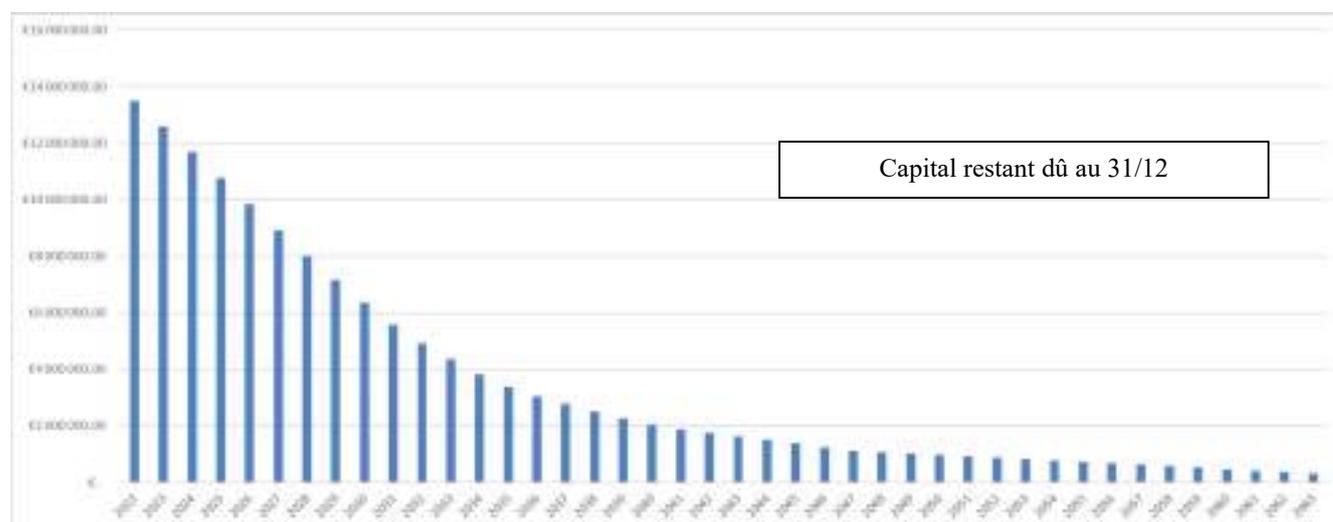
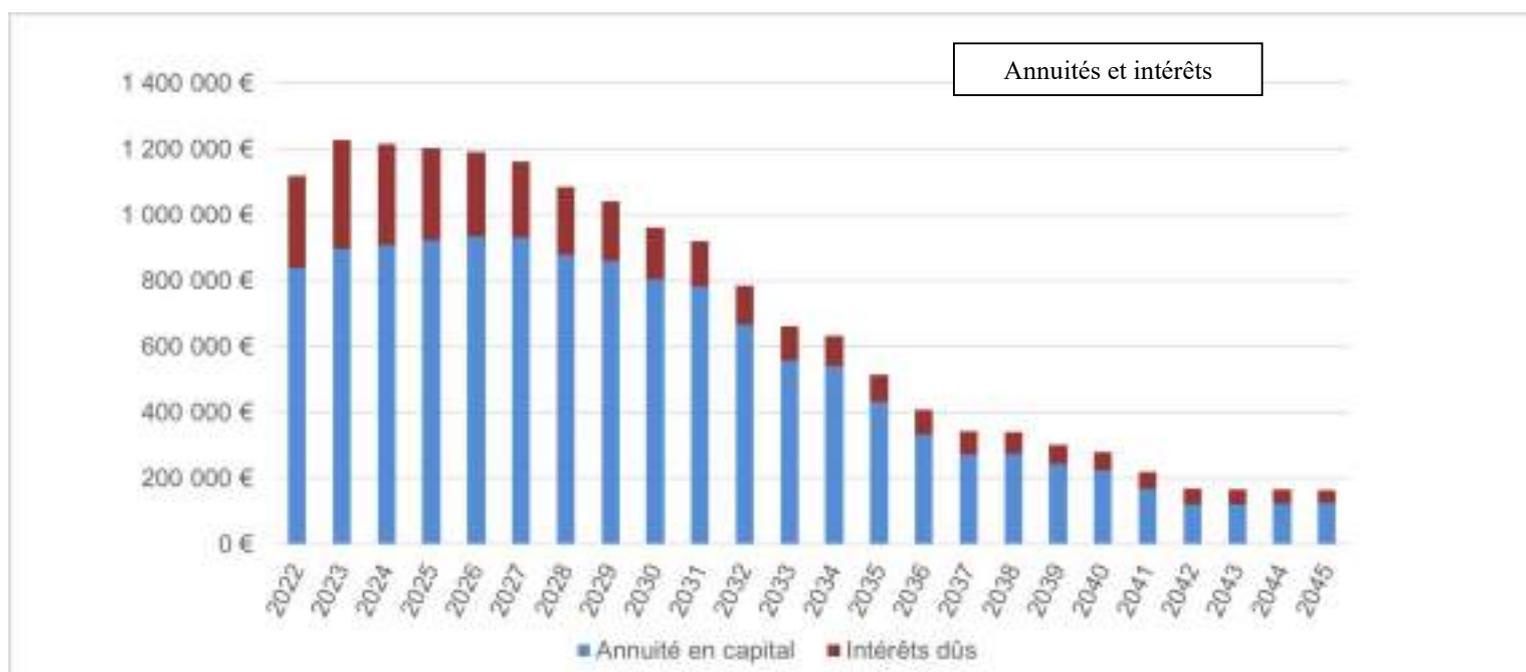
9.2 Montant des abandons de créances

Le montant des créances admises en non-valeur et des créances éteintes est de 130 935.09 € TTC.

9.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022
En cours de la dette au 31 décembre 2022 : montant restant dû en €		12 834 572.63
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	838 138.37
	en intérêts	280 898.90



La durée d'extinction de la dette est de **10.14 ans** au 31/12/2022.

Si < 5 ans : très satisfaisant
 Si 5 à 10 ans : satisfaisant
 Si 10 à 15 ans : côte d'alerte franchie
 Si > 15 ans : service très excessivement endetté

ANNEXE 1 – Linéaire de canalisation par commune

Communes	Mètres 2022
L ABSIE	25360
ADILLY	18711
AIRVAULT	
ALLONNE	35956
ARDIN	1041
AUGE	NR
ASSAIS-LES-JUMEAUX	
AZAY SUR THOUET	38976
BEAULIEU / PARTHENAY	39206
BEUGNON-THIREUIL	53746
LA BOISSIERE EN GATINE	22785
LE BUSSEAU	45523
CHAMPDENIERS ST DENIS	45434
LES CHATELIERS	41937
LA CHAPELLE BATON	25634
LA CHAPELLE BERTRAND	34122
LA CHAPELLE THIREUIL	
CHATILLON SUR THOUET	68105
CHERVEUX	
CLAVE	22795
COURS	29109
DOUX	6041
FENERY	23315
FENIOUX	50723
LA FERRIERE EN PARTHENAY	31045
FOMPERRON	22235
LES FORGES	10881
GERMOND ROUVRE	NR
GOURGE	7578
LES GROSEILLERS	9089
LHOUMOIS	52
LOUIN	NR
MARILLET	773
MAZIERES EN GATINE	42580
MENIGOUTE	26446
NEUVY BOUIN	39467
OROUX	9305
PAMPLIE	18458
PARTHENAY	97451
LA PEYRATTE	66010
POMPAIRE	43914
POUGNE HERISSON	20259
PUY HARDY	4029
REFFANNES	11657
LE RETAIL	20049
ST AUBIN LE CLOUD	79500
ST CHRISTOPHE SUR ROC	21143
ST GEORGES DE NOISNE	49060
ST GERMAIN DE L. C.	17036
ST GERMIER	14843
ST LAURS	17255

ST LIN	20944
ST LOUP LAMAIRE	2988
ST MAIXENT DE BEUGNE	17258
ST MARC LA LANDE	15221
ST MARTIN DU FOUILLOUX	24468
ST PARDOUX-SOUTIERS	77245
ST PAUL EN GATINE	25628
SANXAY	252
SAIVRES	
SAURAI	15909
SCILLE	18532
SECONDIGNY	74700
SOUDAN	1347
SURIN	299
LE TALLUD	49552
THENEZAY	51893
VASLES	111645
VAUSSEROUX	24494
VAUTEBIS	9851
VERNOUX EN GATINE	45114
VERRUYES	53707
VIENNAY	NR
VOUHE	30595
XAINTRAY	1115
inconnu	NR

ANNEXE 2 – NOMBRE ABONNES ET VOLUME FACTURE PAR COMMUNE

Communes	EAU	NBRE ABONNES EAU
Adilly	8 605	147
Allonne	27 169	308
Ardin	1 626	4
Azay s/Thouet	30 408	550
Beaulieu s/Parthenay	28 348	335
Champdeniers	326 725	938
Chantecorps	11 888	169
Chatillon	123439	1392
Clavé	10 423	172
Cours	33 761	241
Coutières	5 954	86
Doux	8 379	139
Fénéry	8 316	149
Fenioux	56 589	384
Fomperron	20 083	220
La Boissière en Gatine	51 507	132
La Chapelle Baton	20 332	197
La Chapelle Bertand	20 327	238
La Chapelle Thireuil	109 942	248
La Ferrière	18 459	399
La Peyratte	75 161	544
L'Absie	36 790	647
Le Beugnon	11 125	200
Le Busseau	30 186	401
Le Retail	9 820	166
LeTallud	70331	940
Les Forges	9 766	241
Les Groseillers	12 441	39
Mazières	48 472	622
Ménigoutte	28 049	508
Neuvy Bouin	22 694	246
Oroux	4 831	79
Pamplie	63 781	155
Parthenay	422850	6091
Pompaire ccpg	87 983	370
Pompaire ccpg zone3		678
Pougne Hérisson	11 556	172
Puihardy	1 889	35
Reffannes	12 870	212
Saurais	11 637	92
Scillé	13 552	196
Secondigny	70 191	1 073
Soudan	2 404	11
Soutiers	8 926	123
St Aubin le Cloud	59 496	825
St Christophe s/Roc	28 377	279

St Georges de Noisé	24 916	357
St Germain de longue Chaume	11 540	189
StGermier	8 427	119
St Laurs	17 144	302
St Lin	11 131	184
St Maixent de Beugné	19 684	205
St Marc la Lande	14 711	175
St Martin du Fouilloux	10 985	140
St Pardoux	46 950	725
St Paul en Gatine	31 963	276
Thénezay	46 335	810
Vasles	71 396	1 070
Vausseroux	13 236	189
Vautebis	5 745	70
Vernoux en Gatine	27 366	360
Verruyes	27 046	472
Vouhé	10 928	194
	2 476 961	27 230

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Gispea - données agrégées disponibles - 2019).

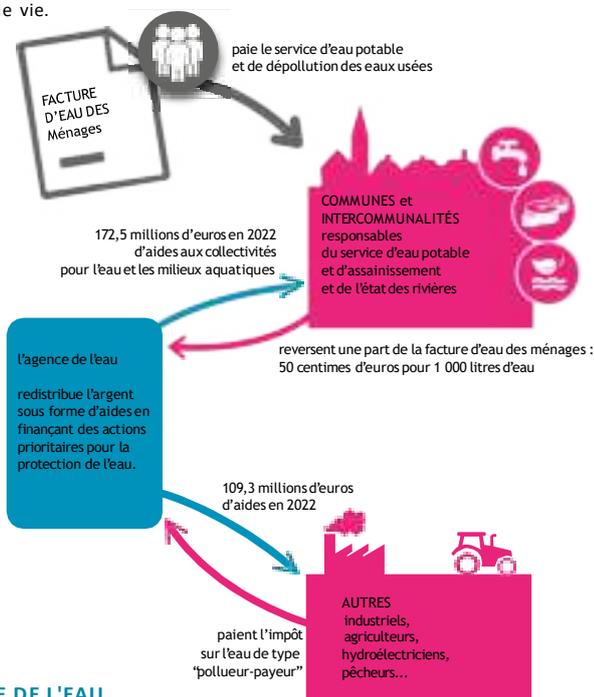
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mxd

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



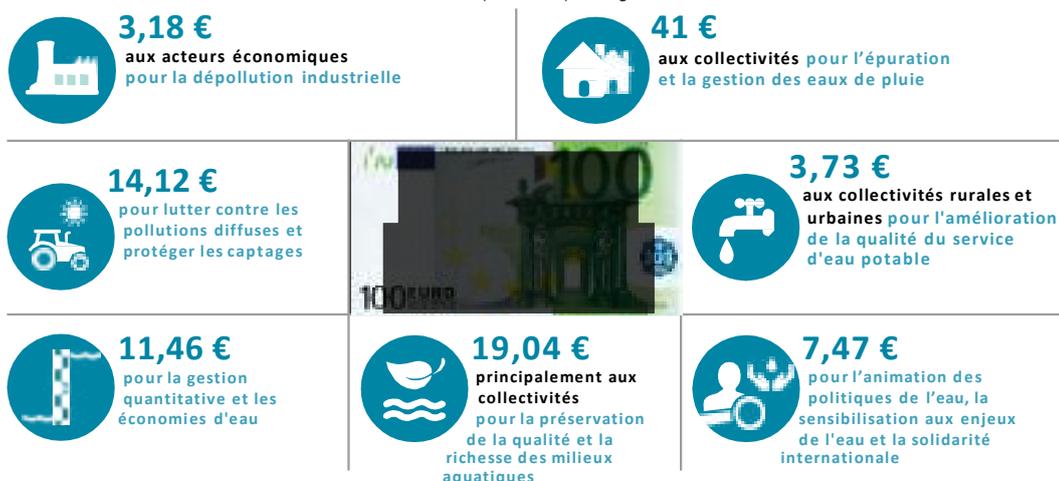
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) *source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

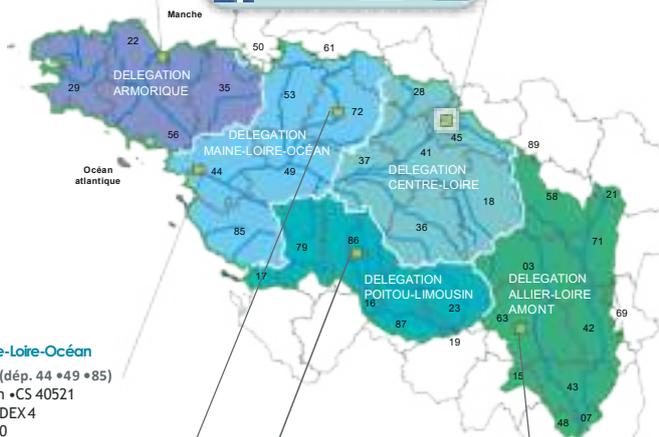
→ Site de Nantes (dép. 44 *49 *85)
1 rue Eugène Vartin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

→ Site du Mans (dép. 49 *50 *53 *61 *72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Réalisation : AELB-DIC - mars 2023 • Imprimé sur papier PEFC™
Crédits • photos : les agences de l'eau - Isobkphoto, O'lempora & Jean-Louis Aubert

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

→ bit.ly/Podcasts-Eau



Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 92 analyses bactériologiques et 228 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par un mélange d'eau provenant des usines de production du Cébron et de la Corbelière (CCHVS). Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 29,30 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 17,39 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 0,17 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,130 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet : <http://www.enupotable.sainte.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex

Téléphone : 0969370033 - Mèl : ars-dd79-enup@ars.sainte.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 analyses bactériologiques et 75 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par un mélange d'eau provenant des usines de production de Mervent (retenue superficielle), du syndicat d'eau Centre-Ouest (mélange de douze captages situés sur les communes d'Echiré et Saint-Maxire) et du Cèbron (commune de Louin). Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 28,60 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 19,30 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 0,11 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,085 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex

Téléphone : 0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 34 analyses bactériologiques et 72 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par ne nombreux captages alimentant l'issue de l'usine de production du syndicat d'eau Centre-Ouest. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Elements provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 32,40 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 28,78 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,13 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,070 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.emipotable.sante.nouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex

Téléphone : 0969370033 - Mèl : ars-dd79-eauv@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

- L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
- Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 analyses bactériologiques et 28 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées
- à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réservoir d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par l'usine de production du Tallud (captage de La Cadorie sur la commune d'Aillonne).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 26,50 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 18,26 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 0,28 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,073 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet : <http://www.eaupotable.sainte.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex

Téléphone : 09693 70033 - Mèl : ars-d479-ars@ars.sainte.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 42 analyses bactériologiques et 45 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par un mélange d'eau provenant des usines de production du Cébron et du Tallud (captage de La Cadorie sur la commune d'Alloune). Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 13,40 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 17,54 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,18 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,073 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.emupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex

Téléphone : 0969370033 - Mèl : ars-dd79-sevres@ars.sante.fr